



Frais réels à déclarer suite télétravail et CIF- Impot revenu

Par MariamJ

Bonjour,

Je suis en télétravail 2,5 jours par semaine à la demande du medecin de travail depuis le 01/11/2015 jusqu'au 05/11/2016.

Ensuite, je fais actuellement un CIF du 07/11/2016 au 14/06/2017.

Durant mon télétravail, mon employeur m'a mis à disposition un ordinateur portable et une connexion vpn. J'ai de ce part comme frais indemnisés dans ce cadre juste des tickets restaurants. J'ai également eu un avenant à mon contrat pour légaliser ce situation.

J'ai su tout récemment par le biais d'un amie etant dans la meme situation, que je pouvais deduire certains frais de mes impots dans le cas de mon télétravail et de mon CIF.

Mes questions sont les suivantes :

Quels sont tous les frais à déduire et comment les calculer ?

Est ce que je peux demander un recalcul de mes impots sur le revenu pour l'année 2015 ?

Merci à vous pour vos réponses.

Bien à vous

Mariam Jhahfi